



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Sixième session

Berne, Suisse, 20-24 février 2012

La session se tiendra au Kursaal, Berne, Suisse

du lundi 20 février 2012 à 9 heures au vendredi 24 février 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AF 12/6/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux	CX/AF 12/6/2
3.	Rapport sur les activités de la FAO, OMS et autres organisations intergouvernementales internationales	CX/AF 12/6/3
4.	Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux - Observations à l'étape 3	CX/AF 12/6/4 CX/AF 12/6/4 Add.1 (langue originale seulement)
5.	Avant-projet de liste des dangers présents dans les aliments pour animaux classés par priorité - Observations à l'étape 3	CX/AF 12/6/5 CX/AF 12/6/5 Add.1 (langue originale seulement)
6.	Autres questions	
7.	Date et lieu de la prochaine session	
8.	Adoption du rapport	

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [ftp://ftp.fao.org/codex/ccaf06](http://ftp.fao.org/codex/ccaf06)

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AF 12/6/1): Le Groupe spécial sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour - Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux (Cote du document : CX/AF 12/6/2): Le document, rédigé par le Secrétariat du Codex, inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux.

Point 3 de l'ordre du jour - Rapport sur les activités de la FAO, OMS et autres organisations intergouvernementales internationales (Cote du document : CX/AF 12/6/3): Le document rassemble des informations sur les activités de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales internationales pertinentes aux activités du groupe spécial.

Point 4 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux (Cote du document : CX/AF 12/6/4): Ce document se réfère au point (a) des termes de référence du nouveau Groupe spécial sur l'alimentation animale: élaboration de directives à l'intention des gouvernements stipulant la façon d'appliquer les méthodologies actuelles du Codex en matière d'évaluation des risques aux différents types de dangers liés aux contaminants/résidus présents dans les ingrédients d'aliments pour animaux, y compris dans les additifs de tels aliments, utilisés pour nourrir des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine. Le document CX/AF 12/6/4 Add.1 résume les observations à l'étape 3.

Point 5 de l'ordre du jour - Avant-projet de liste des dangers présents dans les aliments pour animaux classés par priorité (Cote du document : CX/AF 12/6/5): Ce document se réfère au point (b) des termes de référence du nouveau Groupe spécial sur l'alimentation animale : l'élaboration d'une liste des dangers (liés aux ingrédients d'aliments pour animaux et aux additifs de tels aliments) classés par ordre de priorité, à l'intention des gouvernements. Le document CX/AF 12/6/5 Add.1 résume les observations à l'étape 3.

Point 6 de l'ordre du jour - Autres questions : Le Groupe spécial est invité à discuter des questions soulevées au Point 1.

Point 7 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session : Le Groupe spécial sera informé du lieu et des dates provisoires de la prochaine session.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport: Le Groupe spécial adoptera le rapport de sa sixième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.